

Image not found or type unknown



Places de parking non accessibles - Usucation ?

Par **pengrand**, le **31/03/2019** à **22:38**

Bonjour,

Notre règlement de copropriété, et donc notre acte de vente, prévoit que je puisse disposer d'une place de parking dans mon jardin privatif tout comme 2 autres copropriétaires. Or les 3 places de parking en question sont physiquement matérialisées et disposées dans le jardin privatif de l'un des copropriétaires, par ailleurs à l'origine de la copropriété et de la rédaction du règlement en 2002.

En tant que copropriétaire et/ou syndic bénévole, quelles sont les procédures que je peux tenter pour régulariser la situation, voire obtenir des dommages et intérêts ?

S'agit il d'un cas d'usucation ?

Merci

Philippe